

Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Maire.

Nombre de Membres		Présents : MONTEIL Jean-Michel - CLAVEL Danielle - JARRETY Alain - VIALLE Pascale - REYNIER Arnaud - BRUGMANS Valérie - MILY Pierre - BREUIL Anaïs - DHUR Patrick - GANTHEIL Angélique - RAULHAC Sébastien - DOMERGUE Estelle - CAILLEAU Jean-Christophe - CARBONNEIL Christine - MOULLEC Loïc
En exercice	15	
Présents	15	
Votes		Secrétaire de séance : CLAVEL Danielle
Pour	15	Excusé (s) :
Abstention	00	Absent (s) :
Contre	00	Date de la convocation : 16 mars 2026

Séance ouverte à 20h30

Danielle CLAVEL est désignée secrétaire de séance.

Appel nominal, tous les élus sont présents

Contexte :

Cette réunion constitue le premier conseil municipal de la nouvelle mandature suite aux élections municipales du 15 mars 2026 à Beynat. L'objectif principal est de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal, à l'élection du maire, des adjoints, à la désignation des conseillers délégués et à la nomination des représentants dans les différentes instances et commissions communales.

Alain JARETY, en tant que doyen de l'assemblée, a présidé la première partie de la séance jusqu'à l'élection du maire.

L'atmosphère de la réunion était formelle mais conviviale. Les procédures électorales se sont déroulées dans un climat consensuel avec des votes unanimes. Des applaudissements et félicitations ont ponctué les différentes élections. La fin de séance a été plus détendue avec des échanges pratiques sur l'organisation future, témoignant d'une bonne cohésion d'équipe. Quelques moments de légèreté ont émaillé les discussions, notamment lors de l'organisation du calendrier.

Jean-Michel MONTEIL a demandé l'autorisation d'enregistrer la séance du conseil pour faciliter le travail de rédaction des comptes-rendus.

**DEL N° 2026- 034 : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2026**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à valider le procès-verbal du Conseil municipal réuni le 02 février 2026 : Aucune remarque,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du Conseil municipal du 02 février 2026.

**DEL N° 2026- 035 : Institution et vie politique : Installation du nouveau conseil - élection du Maire**



*Présentation Alain JARRETY,*

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu le Code générale des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JARRETY Alain, doyen d'âge, qui donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections (789 votants, 658 suffrages exprimés, 658 voix pour la liste conduite par MONTEIL Jean-Michel) et déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Monsieur MONTEIL Jean-Michel – Madame CLAVEL Danielle – Monsieur JARRETY Alain – Madame VIALLE Pascale – Monsieur REYNIER Arnaud – Madame BRUGMANS Valérie – Monsieur MILY Pierre – Madame BREUIL Anaïs – Monsieur DHUR Patrick – Madame GANTHEIL Angélique – Monsieur RAULHAC Sébastien – Madame DOMERGUE Estelle – Monsieur CAILLEAU Jean-Christophe – Madame CARBONNEIL Christine et Monsieur MOULLEC Loïc.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires : il rappelle que le Maire est élu à scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidature : MONTEIL Jean-Michel

**Au premier tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 00
- Suffrage exprimé : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M MONTEIL Jean-Michel : 15 Voix

M MONTEIL Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est installé.  
M MONTEIL Jean-Michel a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

*MONTEIL Jean-Michel est élu pour sa troisième mandature. Il s'engage à rester un maire proche des beynatoises et des beynatois, à déléguer au maximum les responsabilités et à informer l'équipe de tout ce qui se passe dans la vie municipale.*

**DEL N° 2026- 036 : Institution et vie politique : Installation du nouveau conseil – détermination du nombre des adjoints au maire**

*Présentation Jean-Michel MONTEIL,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Pour rappel, les communes dont la population municipale est comprise entre 1000 et 1499 habitants, le nombre maximum d'adjoint est de 4 (30 % de 15 conseillers élus arrondi à l'entier inférieur).

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 Postes d'adjoints (trois).**



**DEL N° 2026- 037 : Institution et vie politique : Installation du nouveau conseil - élection des adjoints au maire**

*Présentation Jean-Michel MONTEIL,*

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu le Code générale des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni de vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste conduite par M. JARRETY Alain est présentée.

Elle se compose de 3 noms :

- M. JARRETY Alain
- Mme CLAVEL Danielle
- M. REYNIER Arnaud

**Au premier tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 00
- Suffrage exprimé : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Liste conduite par M. JARRETY Alain : 15 Voix

La liste conduite par JARRETY Alain ayant obtenu la majorité absolue ;  
ont été proclamés adjoints au maire :

- M. JARRETY Alain
- Mme CLAVEL Danielle
- M. REYNIER Arnaud

*Jean-Michel MONTEIL a procédé à la lecture intégrale de la charte de l'élu local conformément à l'article L1111-12 du Code général des collectivités territoriales. Cette charte rappelle les 14 principes fondamentaux régissant l'exercice du mandat local, notamment :*

- *Le respect des principes républicains*
- *L'exercice des fonctions avec impartialité, dignité, probité et intégrité*
- *La prévention des conflits d'intérêts*
- *L'assiduité aux réunions*
- *La déclaration des dons et avantages supérieurs à 150 euros*
- *Les droits à indemnités, protection, formation et garanties*
- 

**DEL N° 2026- 038 : Institution et vie politique : Désignation conseillers délégués**

*Présentation Jean-Michel MONTEIL,*

Le conseil municipal fixe au nombre de 6 (six) le nombre de conseillers délégués.



Sont désignés :

- Mme VIALLE Pascale, chargée de la gestion du personnel
- Mme DOMERGUE Estelle, chargée de la culture et du patrimoine
- Mme GANTHEIL Angélique, chargée des affaires scolaires et de la jeunesse
- M. DHUR Patrick, chargé de la coordination des associations et du développement économique
- M. MILY Pierre chargé de l'organisation des foires et marchés et de l'organisation logistique des animations
- Mme BRUGMANS Valérie, chargée de la gestion des supports de communication

**DEL N° 2026- 039 : Institution et vie politique : Désignation de représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD La Châtaigneraie**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Monsieur le Maire rappelle que les représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD La Châtaigneraie doivent être nommés au nombre de 5 :

- 3 représentants de la collectivité dont le Maire
- 2 personnes nommées pour leur compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale dont une au moins appartient à une association de collège de personnes âgées.

Monsieur le maire propose les candidatures suivantes :

- M. MONTEIL Jean-Michel
- Mme CLAVEL Danièle
- Mme VIALLE Pascale

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que soient désignés :

- M. MONTEIL Jean-Michel
- Mme CLAVEL Danièle
- Mme VIALLE Pascale

pour représenter la collectivité au conseil d'administration de l'EHPAD La Châtaigneraie

Par arrêté du maire, seront désignées : Mme ESCOURROU Manon, nommées pour ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement, kinésithérapeute au sein de l'établissement et Mme ESTORGES épouse JUIN Corinne, appartenant à l'association de collège de personnes âgées, membre de l'association « Les Bruyères ».

*Représentants nommés pour leur compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale dont un au moins appartient à une association de collège de personnes âgées.*

*Jean-Michel MONTEIL a expliqué qu'ayant démissionné de ses fonctions au sein du personnel de l'EHPAD, il devient automatiquement président du conseil d'administration en tant que maire (ce qu'il ne pouvait pas être auparavant en raison de son statut de salarié).*

**DEL N° 2026- 040 : Institution et vie politique : Désignation de représentants de la collectivité pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Monsieur le Maire rappelle que le Comité de la Caisse des Ecoles est composé de :



- Du Maire, Président de droit
- De 2 représentants du Conseil Municipal
- D'un membre de droit représentant l'Inspection académique
- D'un membre délégué du Préfet
- De 3 membres élus représentants les sociétaires

Sont désignés :

**Représentants de la collectivité :**

- Mme GANTHEIL Angélique
- M. JARRETY Alain

Monsieur le maire précise que les membres désignés par l'association « APE Les Lucioles » sont :

- M. LETUE Damien
- M. VIOSSANGE Jérémy
- Mme ESCOURROU Manon

**DEL N° 2026- 041 : Institution et vie politique : Désignation des membres siégeant au sein de la commission des finances et commission travaux et attribution marchés**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres par vote à main levée et non par scrutin secret.

**Commission des finances :**

Sont nommés :

- JARRETY Alain (Responsable)
- DHUR Patrick
- RAULHAC Sébastien
- BREUIL Anaïs
- CLAVEL Danièle

**Commission travaux et attribution des marchés**

Sont nommés :

- CAILLEAU Jean-Christophe (Responsable)
- MOULLEC Loïc
- MILY Pierre
- RAULHAC Sébastien
- JARRETY Alain
- MONTEIL Jean-Michel
- REYNIER Arnaud
- 

**DEL N° 2026- 042 : Institution et vie politique : Désignation de délégués pour représenter la collectivité au sein de nos commissions locales d'énergie (CLE) des secteurs intercommunaux d'énergie (SIE)**

Présentation Jean-Michel MONTEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la FDEE 19,



Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la collectivité au sein des commissions locales d'énergie (CLE) des secteurs intercommunaux d'énergie (SIE),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ces délégués ;

Sont candidats :

- M. CAILLEAU Jean-Christophe, délégué titulaire
- M. MOULLEC Loïc, délégué titulaire
- M. MILY Pierre, délégué suppléant
- M. DHUR Patrick, délégué suppléant

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués :

**Premier tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 00
- Suffrage exprimé : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. CAILLEAU Jean-Christophe, 15 voix
- M. MOULLEC Loïc, 15 voix
- M. MILY Pierre, 15 voix
- M. DHUR Patrick, 15 voix

Le Conseil municipal, déclare :

- M. CAILLEAU Jean-Christophe, délégué titulaire
- M. MOULLEC Loïc, délégué titulaire
- M. MILY Pierre, délégué suppléant
- M. DHUR Patrick, délégué suppléant

*Une confusion a été levée concernant le nombre de délégués requis. Contrairement à ce qui avait été pratiqué pendant 6 ans (1 titulaire et 1 suppléant), il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la collectivité au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLE). Les réunions se tiennent tous les 2 mois, à Tulle en début d'après-midi (14h30). Une information sera faite auprès de la FDEE afin que les deux délégués titulaires soient bien convoqués.*

#### QUESTIONS DIVERSES :

*Réunion de coordination avec les associations*

*Prévue le lundi 23 mars 2026 à 20h30 au foyer rural Pierre Demarty. Cette réunion traditionnelle permettra d'échanger sur différents sujets : activités, locaux, matériels, aide aux associations, communication et questions diverses. Le calendrier 2026 des associations sera également établi.*

*Point important : Le Tour de France et les marchés de pays ont été identifiés comme des sujets majeurs à aborder. Jean-Michel Monteil a proposé que la mairie s'implique davantage dans les animations des marchés de pays.*



#### Conseil d'Ecole

Prochain conseil d'école est prévu le **30 mars à 18h30**. Les convocations reçues en mairie seront transmises aux conseillers concernés.

#### Conseil municipal - Vote du budget

Après discussion sur les disponibilités de chacun et les contraintes, la date du conseil municipal pour le vote du budget a été fixée au **mercredi 22 avril à 20h**. La date limite légale pour le vote du budget est le 30 avril 2026 (prolongée de 15 jours en raison de la période électorale). Une réunion de la commission des finances sera programmée avant cette date.

#### Caisse des écoles - Vote du budget

Fixé au **mardi 29 avril à 18h**.

#### Inspection du barrage de Miel

Alain JARRETY indique qu'est prévue le **mardi 21 avril à 9h30**, une inspection réalisée par la DREAL. Il a souligné l'importance de cette inspection qui donne lieu à un rapport détaillé. Tous les élus qui le souhaitent, peuvent y assister.

Jean-Michel MONTEIL, a encouragé les nouveaux élus à rencontrer les anciens responsables de délégations pour faciliter la passation et la prise de fonction.

#### Visite des commerçants

Patrick Dhur, en charge du développement économique, a prévu de faire le tour de tous les commerçants avec un questionnaire pour connaître leurs attentes. La question de l'association des commerçants a été évoquée.

#### Commission de travaux

Alain JARRETY a proposé une réunion pour informer les nouveaux membres de la commission des travaux en cours et à venir. Il a suggéré que les nouveaux membres puissent assister aux réunions de chantier pour s'imprégner des dossiers. Il a rappelé que les réunions de chantier en cours sont :

- Le mardi en début d'après-midi pour les travaux à Miel, réhabilitation et restructuration du restaurant
- Lundi après-midi à 14h pour les travaux d'assainissement, rue des Ecoles (chantier se terminant en mai)
- Après la réunion du restaurant, a lieu celle des travaux de la résidence de 10 logements

#### Problème de chauffage au stade de foot

Jean-Michel MONTEIL a signalé un souci sur la chaudière. Le gaz a été livré et l'entreprise en charge de la maintenance est intervenue pour remettre en route le système. La situation est sous surveillance.

#### Problème de chauffage et climatisation à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Alain JARRETY a alerté sur un problème majeur : le système de climatisation de la MSP ne fonctionne plus. Le système a 14 ans et cette génération d'équipements a une durée de vie d'environ 15 ans. Une seule ligne fonctionne encore, l'autre est défaillante avec des fuites au niveau des cassettes. Les travaux doivent être réalisés avant l'été pour que la MSP dispose à nouveau de la climatisation. La consultation de plusieurs entreprises est en cours.



Beynat  
- Corrèze -



### Conclusions

*Ce premier conseil municipal d'installation s'est déroulé dans un climat consensuel et constructif. L'ensemble des élections et désignations ont été approuvées à l'unanimité, témoignant d'une cohésion au sein de la nouvelle équipe municipale.*

*La nouvelle équipe municipale est désormais en place et opérationnelle pour débiter cette nouvelle mandature avec des défis techniques immédiats à relever et une volonté affichée de proximité avec les habitants et les acteurs locaux.*

*L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21h58.*

*Le Maire, Jean-Michel MONTEIL*

*Secrétaire de séance, Danielle CLAVEL*